



**A l'appel des organisations syndicales
Solidaires, FO, CFDT et CGT de la DDFiP de Maine et Loire**

**Le MARDI 31 JANVIER 2023,
TOUS EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS,
POUR AMPLIFIER LA MOBILISATION MASSIVE DÉBUTÉE LE 19
JANVIER JUSQU'À L'ABANDON DE LA RÉFORME DES RETRAITES !**

**NON au recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans,
NON à l'augmentation de la durée de cotisation !**

- **Un départ à 64 ans avec 43 annuités, c'est allonger le temps de travail et diminuer les retraites.** Travailler plus pour gagner moins !
- **Plus de travailleurs** seront soumis à décote et moins pourront faire de la surcote.
- **C'est reculer le départ à la retraite pour tout le monde**, même avec une hypothétique reconnaissance de la pénibilité ou du dispositif carrière longue.

Année de naissance	Age de départ	Durée de cotisation	Trimestres cotisés	Date	Année de naissance	Age de départ	Durée de cotisation	Trimestres cotisés	Date
1961	62 ans 3 mois	42 ans	168	Sept 2023	1965	63 ans 3 mois	43 ans	172	2027
1962	62 ans 6 mois	42 ans et 3 mois	169	2024	1966	63 ans 6 mois	43 ans	172	2028
1963	62 ans 9 mois	42 ans et 6 mois	170	2025	1967	63 ans 9 mois	43 ans	172	2029
1964	63 ans	42 ans et 9 mois	171	2026	1968	64 ans	43 ans	172	2030

En 2016, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, **s'élève en France à 64,1 ans pour les femmes et à 62,7 ans pour les hommes**. Elle est stable depuis dix ans. (source Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, République française).

**Le projet Macron/Borne, c'est un refus évident
d'aborder la question de la répartition des richesses !**

M Macron et son gouvernement font le choix de la brutalité et de l'injustice pour les salariés du privé et du public !

Et en même temps, les entreprises du CAC 40 ont distribué un montant record de 80 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2022. Les dividendes versés atteignent 56,5 milliards d'euros en 2022, contre 45,6 milliards en 2021. (Selon la lettre financière Vernimmen.net publié le 8 janvier 2023).

« Il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards et qui continuera à se creuser si on ne fait rien » explique la première ministre.

Le rapport du COR (Comité d'Orientation des Retraites) explique le contraire. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime peut se dégrader après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030.

De plus, la part des dépenses en matière de retraite dans le PIB resterait stable voire diminuerait entre 2021 et 2070. C'est le résultat des contre-réformes précédentes et de la perte du pouvoir d'achat des retraités.

Le COR précise que ces résultats **«ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite».**

Et s'il fallait vraiment trouver 12 milliards d'euros d'ici 2027, rappelons que l'ensemble des exonérations de cotisations employeur représente aujourd'hui 80 milliards d'euros par an.

Toutes et tous concernés, toutes et tous perdants !

Vous pensiez travailler au-delà de 62 ans et vous pensiez donc ne pas être concerné ? Faux !

Avec la réforme vous ne toucherez **plus la surcote pour les trimestres supplémentaires cotisés au-delà de 62 ans, l'âge légal étant reculé** (il faudra attendre 64 ans). Cela fera donc baisser le niveau de votre pension.

Vous pensiez que la revalorisation des petites retraites est pour tout le monde ? Faux !

Le gouvernement promet une retraite minimale à 1 200 € bruts. Ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 1128 euros, dans un contexte de forte augmentation des prix. Pour percevoir cette retraite minimum, la condition **c'est d'avoir une carrière complète et à plein temps.**

Or, un nombre considérable de salariés, **notamment les femmes**, ayant connu de fortes périodes de chômage et de précarité, avec des carrières hachées, ne remplissent pas ces conditions, **elles seront donc plus pénalisées**... Pour les retraités déjà en place, il faudra avoir eu une carrière complète au SMIC pour bénéficier des 1 200 € bruts.

Vous avez commencé à travailler tard, vous n'aurez donc pas vos annuités à 62 ans donc cette réforme ne vous impacte pas ? Faux !

D'une part vous perdez la possibilité de partir en retraite avant 64 ans même si c'est avec une décote. D'autre part avec la mise en œuvre avancée de la durée de cotisation à 43 annuités le montant de votre pension sera encore plus faible que prévu.

Vous avez travaillé très tôt, vous pensez donc ne pas être concerné ? Faux !

En effet, le départ pour carrières longues et les carrières actives sera également retardé ! Rien ne changera pour celles et ceux qui ont commencé à travailler avant 16 ans ; en revanche pour celles et ceux qui ont travaillé entre 16 et 18 ans le départ ne se fera pas avant 60 ans et celles et ceux ayant commencé à travailler entre 18 et 20 ans, ce sera 62 ans.

***Le mardi 31 janvier 2023,
à la DGFIP comme partout ailleurs,
après le succès du 19 janvier,
amplifions la grève et les manifestations jusqu'à
l'abandon de la réforme des retraites Macron/Borne !***